

## **Traitement des eaux de fracturation par les usines d'épuration municipales :**

### ***Eau Secours!* questionne le ministre Arcand**

Montréal, le 24 janvier 2012 – La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* a fait parvenir une lettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Pierre Arcand, afin d'obtenir des éclaircissements concernant le certificat d'autorisation accordé à la ville de Huntingdon pour le traitement des eaux de forage.

Dans cette lettre, *Eau Secours!* se questionne sur la pertinence d'accorder un permis de traitement des eaux de fracturation à Huntingdon et ce, avant que l'ÉES ou les experts du gouvernement n'aient évalué si tous les contaminants peuvent être enlevés par ce procédé.

Dans le journal *Le Devoir* du 20 janvier dernier, on apprend qu'un expert en toxicologie environnementale de l'Université de Sherbrooke, Raymond Van Coillie, a effectué un rapport pour le Vérificateur général du Québec et en est venu à la conclusion que nos usines d'épuration municipales «ne sont pas conçues» pour traiter les eaux de fracturation de l'industrie des gaz de schiste. Le MDDEP continue toutefois d'affirmer que le procédé est sécuritaire.

La rivière Châteauguay présente déjà tous les signes d'une grave problématique de pollution agricole et industrielle (lagunes de Mercier). De plus, les villes de Châteauguay et de Mercier ajoutent des fluorures à leur eau potable, lesquels finissent aussi par se retrouver dans la rivière. Par conséquent, *Eau Secours!* se demande si l'ensemble de ces contaminants se retrouvera, à son tour, dans l'eau potable des municipalités qui s'approvisionnent dans la rivière Châteauguay. Les impacts sur la santé de la population humaine, ainsi que ceux sur la faune et la flore ont-ils été bien documentés?

*« Un problème de leadership semble aussi se manifester dans ce dossier. Le maire de Huntingdon peut-il décider seul d'accepter les eaux de fracturation de partout au Canada pour financer sa municipalité comme il l'a déclaré publiquement et ce, au détriment de toutes les autres villes s'approvisionnant en eau potable à la rivière Châteauguay ? »* questionne Martine Chatelain, présidente d'*Eau Secours!*

La Coalition *Eau Secours!* se demande comment, malgré l'immense mouvement de protestation et de questionnement citoyen, un maire peut décider seul et unilatéralement de l'avenir de l'eau potable d'une région entière.

*« Aux États-Unis, en Pennsylvanie, des problèmes de contamination d'une rivière, la Monongahela, par l'industrie des gaz de schiste, ont privé d'eau potable un bassin de 500 000 habitants. Des cas de contamination des nappes d'eau souterraine et de puits privés sont dorénavant documentés chez nos voisins du sud. La Pennsylvanie interdit maintenant le traitement des eaux de fracturation par les usines municipales d'épuration et l'état de New-York a instauré un moratoire pour protéger les sources d'eau potable. Pourquoi ne pas s'en inspirer chez nous? »* ajoute Martine Chatelain

La Coalition pour une gestion responsable de l'eau, *Eau Secours!* a demandé au ministre Arcand un moratoire immédiat sur toute exploration ou exploitation des gaz de schiste et l'arrêt immédiat du traitement des eaux de fracturation par des usines d'épuration des eaux municipales. Elle a également réclamé des analyses des eaux de fracturation avant et après traitement municipal, et le dévoilement du nom de tous les contaminants des eaux de fracturation traitées, ainsi que leur proportion (%).

*Eau Secours!* demande au MDDEP la preuve écrite qu'aucun contaminant ne peut nuire à la santé de la population et de l'environnement. Le principe de prudence et le simple bon sens devraient s'appliquer pour protéger le patrimoine hydrique des Québécoises et des Québécois.